

RAPPORT

Concours de recrutement des ingénieurs du génie sanitaire 2020

Concours externe - Concours interne

Au titre de l'année 2020, le ministère des solidarités et de la santé a organisé **deux concours (concours externe, concours interne)** pour le recrutement d'ingénieur du génie sanitaire (IGS)¹. L'arrêté du 10 octobre 2001 modifié fixe l'organisation et le programme de ces concours.

La crise de la Covid-19 a entraîné un report du calendrier² fixant les épreuves d'admissibilité en octobre et les épreuves d'admission en novembre.

Le présent rapport dresse le **bilan de ces deux concours** au titre de l'année 2020.

Chiffres clef

Parmi les 25 candidats inscrits au concours externe, 4 ont été admis sur la liste principale soit 16%. Cette proportion est de 6% pour le concours interne. Deux candidats ont été admis sur liste complémentaire pour le concours externe, aucun pour le concours interne.

	Concours externe (N)	Concours interne (N)
Inscrits	25	16
Candidats ayant rendu une copie	17	11
Candidats admissibles	12	5
Postes offerts	4	1
Candidats admis sur liste principale	4	1
Candidats admis sur liste complémentaire	2	0

En 2017, 48 candidats avaient été admis à concourir, 30 et 18 au titre des concours externe et interne respectivement. La proportion de candidats admis sur liste principale était de 20% pour le concours externe et 17% pour l'interne. Les nombres de candidats admis sur les listes complémentaires étant proches de ceux des listes principales (5 vs 6 pour l'externe, 2 vs 3 pour l'interne).

Epreuves

1. Admissibilité

S'agissant de la rédaction de la note de synthèse, le même sujet était proposé aux candidats des deux concours. La rédaction d'une composition portant sur un sujet de génie sanitaire ne concernait que les candidats du concours interne. La correction des copies s'effectuait par binômes de membres du jury.

¹ Arrêté du 9 janvier 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement d'IGS

² Arrêté du 21 juillet 2020 portant report du calendrier des concours externe et interne pour le recrutement d'IGS au titre de l'année 2020

2. Admission

Les mêmes sujets étaient également proposés aux candidats des deux concours pour les deux épreuves orales. Deux groupes d'examineurs étaient constitués pour l'exposé d'une question (1) de génie sanitaire et (2) d'ordre général. L'épreuve de langue vivante (anglais pour la très grande majorité des candidats, allemand pour les autres) se déroulait avec un professeur de langues.

Observations du jury

1. Admissibilité

S'agissant de la note de synthèse, la plupart des candidats ont eu une bonne compréhension des documents fournis. Les copies étaient, pour la plupart d'entre elles structurées. En revanche, très peu de copies présentaient une traduction des informations contenues dans les documents fournis en propositions ou orientations pour le supérieur hiérarchique destinataire de la note. Les notes attribuées allaient de 9 à 17/20. Deux copies recevaient une note supérieure à 15 et deux autres une note inférieure à 10.

S'agissant de la composition, les notes attribuées allaient de 6,5 à 11,875/20, 3 d'entre elle étant supérieures à 10/20. Ces résultats peuvent tenir à la nature du sujet proposé, volontairement transversal. Ils rendent compte également d'une impréparation des candidats à cette épreuve, d'un manque de connaissances ou de curiosité renvoyant à un cloisonnement des services, la plupart des candidats admissibles étant en exercice dans une agence régionale de santé (ARS).

2. Admission

S'agissant de l'épreuve de langue, l'hétérogénéité du niveau des candidats était relevée. La note maximale pour les deux concours était de 19/20, les notes minimales étaient de 10 et 12 / 20 pour l'externe et l'interne respectivement.

Pour les deux épreuves portant respectivement sur une question de génie sanitaire et une question d'ordre général, les examinateurs relevaient un niveau des prestations des candidats globalement moyen.

L'exposé de génie sanitaire était sanctionné par des notes allant de 18 à 6/20 ; une note inférieure à 10/20 était attribuée à la moitié des candidats du concours externe. Les réponses aux questions techniques étaient souvent imprécises, voire erronées, ce qui témoigne des lacunes des candidats sur des sujets majeurs en santé environnement et en santé publique alors même que la plupart d'entre eux exerçaient déjà en ARS.

Les notes de l'exposé d'ordre général variaient de 17 à 6/20 ; une note inférieure à 10/20 était attribuée à la moitié des candidats du concours externe. Les candidats ne prenaient souvent pas position sur les sujets qui leur étaient proposés. Pourtant, il n'y a pas de réponse « juste » à ces questions, ce qui laisse aux candidats la liberté de se positionner. Les réponses permettent au jury de tester la capacité de réaction et d'argumentation des candidats. C'est ce qui est exigé dans l'exercice des fonctions auxquelles ils aspirent.

Un positionnement inadapté sur le fond (tel que le manque de recul ou l'absence de prise de position) ainsi qu'une attitude trop en retrait de certains candidats sont apparus aux jurys également incompatibles avec la fonction visée.

Conclusion et recommandation du jury

1. Les épreuves écrites et orales ont pu se dérouler sans difficulté majeure dans le respect des règles sanitaires exigées par la situation épidémiologique.
2. Le jury souligne que les performances de nombreux candidats aux différentes épreuves ne correspondaient pas aux attendus pour de futurs encadrants de niveau supérieur de la fonction publique.
3. La plupart des candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites étaient en fonction dans des agences régionales de santé ce qui pourrait traduire un manque de visibilité du concours au-delà des ARS et une difficulté pour diversifier les profils.
4. La préparation des candidats a pu être perturbée par le contexte sanitaire, la plupart étant en fonction en ARS. Cependant, le manque de connaissances relevé pour plusieurs épreuves, aussi bien d'ordre technique que général au regard des politiques de santé publique et de leurs enjeux sanitaires interroge sur la préparation des candidats voire leur motivation.
5. Le jury recommande aux candidats :
 - de lire les sujets proposés ;
 - d'actualiser leurs connaissances techniques, administratives et de culture générale ;
 - de s'exercer aux épreuves du concours à partir des annales mises à disposition sur le site du ministère de la santé notamment ;
 - de garder à l'esprit que pour un concours de ce niveau, il est attendu plus qu'une restitution de connaissances techniques ; une mise en perspective de ces dernières doit venir argumenter une position à défendre devant l'Agence et ses partenaires

Paris, le 1^{er} mars 2021



JM THIOLET
Président du jury